



La MDPH

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique d'accueil, d'information, d'orientation et de compensation du handicap. Quelle que soit la demande de compensation demandée la famille devra la formuler à l'aide du formulaire de demande auprès de la MDPH (cerfa n°13788*01)

LE FORMULAIRE

- Les cadres A à A9 : renseignements administratifs
- Cadre B projet de vie
- Cadre C demande d'allocation éducation enfant handicapé
- Cadre D demande aménagement scolaire ou orientation médico-sociale enfant
- Cadre E demande de carte
- Cadre F demande de prestation de compensation du handicap
- Cadre G demande d'affiliation d'un aidant à l'assurance vieillesse
- Cadre H demande AAH et CPR
- Cadre I demande relative au travail
- Cadre J demande orientation médico sociale adulte

Le Projet de vie cadre B

- Élément indispensable à votre demande (« une équipe pluridisciplinaire évalue les besoins sur la base de son projet de vie » Cf art L 146-8) il doit indiquer de façon précise les conséquences du handicap de votre enfant sur sa vie sociale et familiale et les demandes de compensations nécessaires à son accompagnement.
- Le projet de vie permettra à l'équipe pluridisciplinaire en charge de l'évaluation de mieux cerner les besoins de votre enfant et de proposer une compensation plus adaptée
- Ce projet est formulé par rapport à vos demandes dans un avenir proche

Comment remplir le projet de vie

Le projet de vie est le reflet de votre singularité ou de la singularité de votre enfant

Il convient d'indiquer dans ce projet vos souhaits ou vos souhaits pour votre enfant pour sa vie quotidienne dans tous les domaines qu'il s'agisse de sa vie à la maison, sa scolarité ses loisirs...

Etablir un projet en indiquant les conséquences de votre handicap dans la vie quotidienne ou du handicap de votre enfant sur sa vie quotidienne, les difficultés médicales qui en découlent, les besoins en matériel adapté, tous les éléments qui peuvent vous /l'empêcher d'accéder à l'inclusion...

Etablir aussi une journée type la plus détaillée possible afin que l'équipe pluridisciplinaire puisse évaluer le plus justement le besoin en tierce personne.

Les questions à se poser ?

Quelles difficultés je rencontre (mon enfant rencontre) au quotidien du fait de mon (son) handicap ?

Quel impact sur l'environnement familial ?

De quoi ai je (mon enfant a-t-il) besoin pour effectuer les actes ordinaires de la vie ? (Aide d'une tierce personne matériel adapté, outil de communication....)

Ce projet de vie devra pointer vos besoins (les besoins de votre enfant) dans tous les domaines.

Par exemple :

- besoin d'un accompagnement quotidien pour les actes essentiels (se laver, s'habiller, manger, se déplacer...) cette aide est-elle totale, partielle ?
- besoin d'une surveillance permanente (cette surveillance va-t-elle au-delà de celle d'un enfant du même âge ?)
- besoin d'une éducation particulière, laquelle ? Quel en est le coût ?

L'AAEH Cadre C

- Ce cadre doit être renseigné en indiquant bien votre cessation ou réduction d'activité et le détail des frais liés au handicap de l'enfant (couches, thérapies non prises en charge par la cpam, aides techniques, accompagnement éducatif....liste non exhaustive)

Demande relative à un parcours de scolarisation Cadre D

- Cette demande peut être formulée avec l'aide de votre Enseignant référent handicap.
- Vous devez indiquer ici les besoins de compensations nécessaires pour votre enfant dans le cadre de son parcours scolaire ou encore votre demande d'orientation vers un établissement spécialisé

Demande de PCH Cadre F

- Vous devez renseigner dans ce cadre chacune de vos demandes (aide humaine, aménagement logement charges spécifiques...) en indiquant sur chaque ligne le besoin de compensation

Ex aide humaine : « besoin d'une aide humaine pour manger s'habiller et surveillance permanente »

Ex charges spécifiques ou exceptionnelles : Couches, séances de psychomotricité

Vous ne renseignez bien sûr que les éléments qui vous concernent.

Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse Cadre G

- L'affiliation à l'assurance vieillesse permet à l'**aidant familial** de valider des trimestres pour sa retraite sans qu'il ait besoin de verser des cotisations auprès de sa caisse de retraite. La validation des trimestres prend en compte la période durant laquelle il s'occupe de la personne handicapée.
Noter ici les coordonnées de l'aidant familial

Demande d'AAH et de Complément de Ressources Cadre H

- Pour l'enfant Demande à effectuer 6 mois avant ses 20 ans,

Demande relative au travail, à l'emploi et à l'orientation professionnelle Cadre I

- Cocher les cases qui vous concernent, les demandes d'orientations en ESAT (établissements ou services d'aide par le travail) sont formulées ici

Demande d'orientation vers un établissement ou service médico social Cadre J

- Remplir si une demande d'orientation en établissement ou service médico social adulte est souhaitée.
- Pour les enfants de moins de 20 ans en établissement medico social et si votre souhait pour l'avenir est une structure adulte formulez votre demande avant les 20 ans de l'enfant (ou 18 si l'agrément de la structure enfant s'arrête à 18 ans) afin de pouvoir bénéficier de l'amendement creton.

Procédure simplifiée case K

Cocher la case non

LE CERTIFICAT MEDICAL

- Il doit lui aussi être rempli par le médecin qui connaît le mieux l'enfant ou sa pathologie de la façon la plus précise possible en indiquant bien les répercussions de sa pathologie sur sa vie quotidienne (Pages 3 et 4)
- Si des difficultés nocturnes existent le médecin doit les mentionner.
- Les répercussions liées aux traitements médicamenteux doivent aussi être prises en compte

Documents obligatoires à joindre à votre demande

Certificat médical de moins de trois mois

Photocopie recto verso de la pièce d'identité du demandeur ou du parent (si enfant)

Photocopie du justificatif de domicile du demandeur ou du parent (si enfant)

Attestation de protection juridique (si tutelle, curatelle..)

Selon les demandes des documents complémentaires peuvent vous être demandés
Joindre tous les documents qui pourraient éclairer l'évaluation (bilans, gevsco....)